

Conseil Syndical du 30 aout 2022

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents: Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Françoise ABSOLU, Gerard DENIS, Guy TOUCHARD, Sébastien FOURAGE, Jean Claude BENNERY, Michel KLINGEMANN, Denis FOURNIER, Michel LECLERCQ, Jean Paul IMBAULT.

Absents excusés: Olivier NIOCHE, Didier CHATELLIER (Pouvoir à Claude LANCRENON), Fernand GOURLOT, Jérôme RICOU, Philippe BALIN, Jack NIOCHE (pouvoir à Guy TOUCHARD), Raphael RAMETTE (pouvoir à Michel LECLERCQ), Stéphanie RAMETTE (pouvoir à Claude LANCRENON).

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL), Sylvain PINAULT (permanent de l'ASRL).

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 15 juin 2022

Deux points sont à rajouter en questions diverses :

- Guy TOUCHARD a rapidement présenté les travaux du pont Cotelle
- Bernard LELEU a présenté l'essai de remise en marche du Ratodo ainsi que les coûts pour l'achat d'un nouveau moteur et la mise en place de commandes déportées.

Le compte rendu est approuvé avec les modifications à l'unanimité des présents et représentés.

Faucardage 2022 et valorisation des herbiers

Une réunion est prévue le lendemain avec la ville d'Olivet et l'entreprise CDES afin de vérifier si les niveaux d'eau sont assez haut pour réaliser le faucardage et pour faire un passage sur le bassin de St Samson afin de se rendre compte du travail à effectuer. Plusieurs syndics sont interpellés par la date tardive du faucardage et souhaiteraient qu'il soit fait début juillet afin d'avoir plus d'impact, c'était aussi le souhait de l'ASRL

pour cette année mais cela n'a pas été possible du fait du marché public de la métropole.

Une autre réunion va avoir lieu le 2 septembre avec la ville d'Olivet et la filiale « organique » du groupe SUEZ pour mener une réflexion plus globale sur le traitement des herbiers afin de les valoriser et peut être de trouver une solution plus pérenne.

Les syndics reviennent ensuite sur la première mise en service du Ratodo, Gérard DENIS, premier utilisateur, revient sur son expérience : Hormis un incident ayant entrainé une panne, le Ratodo s'est révélé intéressant et efficace pour recréer un passage d'eau et favoriser l'écoulement. Après un temps d'adaptation pour la prise en main, l'engin fonctionne parfaitement et sera à coup sur une future réussite. Il reste à faire maintenant des évaluations à court et moyen terme pour voir l'efficacité sur la durée.

Le club d'aviron (ACOO) sera le prochain bénéficiaire du Ratodo sur le bassin St Samson.

Avancée des travaux du pont Cotelle

Guy TOUCHARD présente le document de suivi n°3 (document présent en annexe). Plusieurs syndics alertent sur la présence de gravats au niveau des anciennes piles du pont ainsi que sur la présence de bentonite dans le lit de la rivière. Un courrier sera adressé à la métropole à ce sujet. Outre cela, Claude LANCRENON souligne que l'ASRL peut être satisfaite de l'avancée des travaux, de la protection des berges ainsi que du démantèlement des anciennes piles même si ces dernières auraient surement pu être « cassées » d'une manière plus rapide. D'une manière générale les demandes de l'ASRL ont été entendues, le prochain point de vigilance portera sur les bassin de décantation des eaux pluviales La fin des travaux est toujours prévue pour mars 2023.

L'étiage du Loiret en 2022

Le président souligne la bonne adaptation et la résilience du Loiret face à la sécheresse de cette année. Nous avons su conserver des niveaux acceptables tout en garantissant des échanges entre les bassins, il y a eu peu de mortalité de poissons et nous n'avons pas eu à déplorer l'apparition d'algues cyanophycées. L'arrêté préfectoral interdisant une partie de l'irrigation agricole a surement contribué au maintien d'un débit constant au niveau des sources. Bernard LELEU présente une

infographie montrant les courbes de niveaux de la rivière, de la Loire et de la nappe

souterraine (document présent en annexe). Il informe aussi les syndics sur la présence

d'un banc de sable à la sortie du parc floral, un curage a été demandé à la métropole

afin de favoriser l'écoulement des sources.

Point financier

Hugo LEPETIT présente plusieurs documents (documents présents en annexes) :

- Remboursement de frais de Bernard LELEU pour la remise en marche du

Ratodo

L'affectation de résultat 2021

- Le budget supplémentaire pour l'année 2022

Le président présente ces documents au vote après débat du conseil syndical. Ils sont

approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Le président présente aussi son projet d'augmentation des redevances riverains pour

l'année 2023. Il projette une augmentation de 3% pour pallier à l'inflation et à

l'augmentation des salaires des deux permanents. Ce projet n'a pas besoin d'être voté

immédiatement mais le sera lors d'un prochain conseil syndical.

Un syndic s'interroge aussi sur la pertinence de redevance pour les accès collectifs

qui soulèvent des interrogations de la part des riverains ainsi que des problèmes de

voisinage, Hugo LEPETIT s'engage à regarder la nombre de riverains concernés pour

cette redevance et le montant que cela représente. Un retour sur cette question sera

fait lors du prochain conseil.

Claude LANCRENON clôture la séance à 20h10.

Le président de séance

Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance

Hugo LEPETIT

ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET



(A.S.R.L.) – Mairie d'Olivet – 45160 OLIVET

Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

Le 16/08/2022

☎ 02 38 66 47 44 contact@asrl.fr www.asrl.fr Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

Au Secrétariat de l'ASRL, 336 allée Sainte Croix à Olivet. Le mardi 30 aout 2022 à 18 : 30.

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil syndical du 15 juin 2022
- Faucardage 2022 et valorisation des herbiers
- Présentation des avancées des travaux du pont Cotelle
- L'étiage du Loiret 2022 dans un contexte de sécheresse européenne
- Budget supplémentaire 2022 et échanges sur les redevances riverains 2023
- Questions diverses

Le président, Claude LANCRENON

Suivi des travaux du Pont Cotelle Période décembre 2021/aout 2022

(Suivi effectué par Guy Touchard, Mise en page par Hugo Lepetit



6 décembre : culée nord, sur le chemin d'accès.

En avant de la foreuse, on aperçoit la rangée de palplanches qui ont été recépées, pour permettre le passage des engins

L'hiver 2021/2022 a été essentiellement consacré à la mise en place des pieux destinés à supporter le génie civil des deux culées sur lesquelles reposera le pont métallique.

Au départ 12 pieux ont été implantés dont 6 pour la culée nord et les 6 autres pour la culée sud. Ci-dessous : foreuse en action, et ferraillage d'un pieu avant sa mise en place



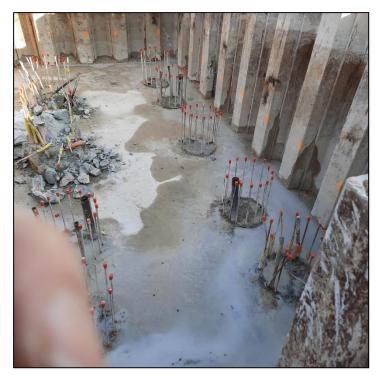


Les résultats des contrôles de la culée nord ayant été insuffisants, 4 pieux supplémentaires de 20 mètres ont ensuite été ajoutés.

De ce fait, le chantier a pris du retard.



Mars 2022 les 4 pieux supplémentaires de la culée nord sont enfin terminés. On aperçoit sur cette photo l'ensemble des 10 têtes de pieux, dont certains à gauche sont encore en cours de nettoyage





Coffrage de la partie supérieure de la culée... très technique



Ferraillage, très dense



Après décoffrage, on découvre les façades extérieures de la culée, fruit d'un travail à la fois très technique et artistique



Vue intérieure de la culée et coffrage des retours vers le remblai



Détails de parties visibles





Culée nord et sud le 15 mai 2022



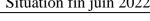


Préparation du site pour accueillir le tablier et remblaiement autour des culées



Blocs extrait lors de la préparation du chantier de la route d'accés









Situation fin juin 2022 : les ouvrages en béton sont terminés, et les travaux de mise en place du tablier vont enfin pouvoir être entrepris



Arrivée du premier convoi en provenance des ateliers d'EIFFAGE Métal situé à lauterbourg dans la pointe est de la France



6 pièces identiques seront livrées pour constituer l'ossature métallique principale. Chacune de ces pièces pèse 50 tonnes



Déchargement sur la rive nord







Mise en place au mm près pour que les 6 pièces qui constitueront les composants essentiels du tablier soient parfaitement assemblées par soudage. Au 15 aout 2022, 4 types de pièces ont été ainsi positionnées



Vue d'ensemble des 2 premiers éléments assemblés







Détail d'une poutre : un homme debout peut entrer à l'intérieur

Courant aout 2022, les 4 premières poutres sont assemblées, et pendant ce temps-là, une équipe effectue la démolition finale des semelles de l'ancien pont à l'aide de marteau piqueurs (L'utilisation de ciment expansif initialement prévue étant inefficace)



22

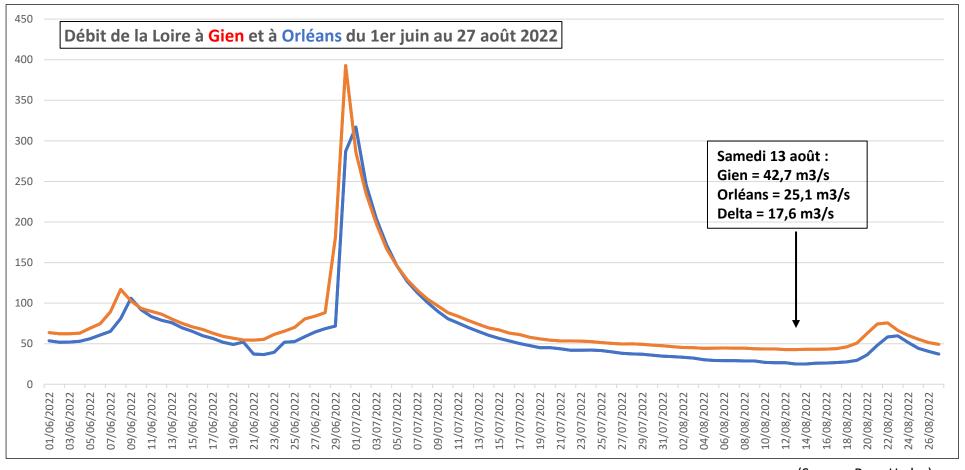


Fin aout 2022 installation de la première pièce d'un avant-bec à l'extrémité sud du tablier. Cet élément monumental long de 35 mètres une fois entièrement monté, survolera bientôt une grande partie de la rivière. Elle permettra le lançage et la mise en place du pont dans sa position finale; elle sera ensuite démontée.



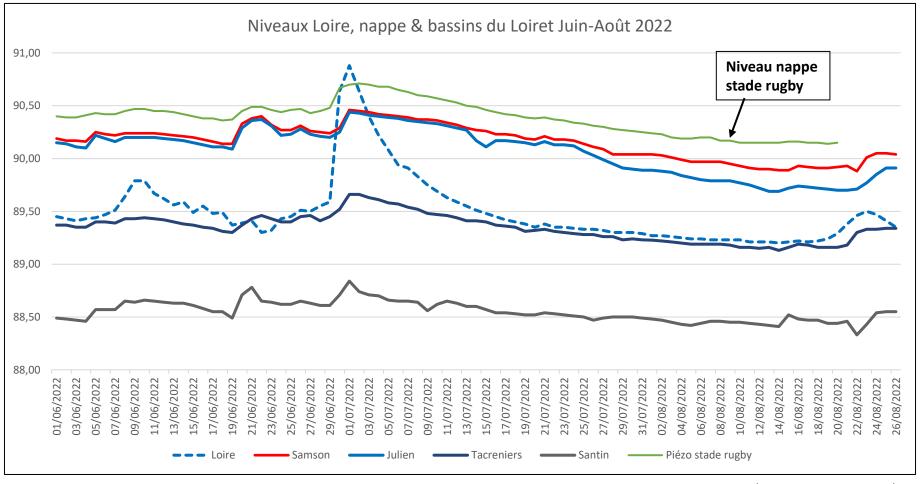


Les pertes en Loire entre Gien et Orléans



(Source: Base Hydro)

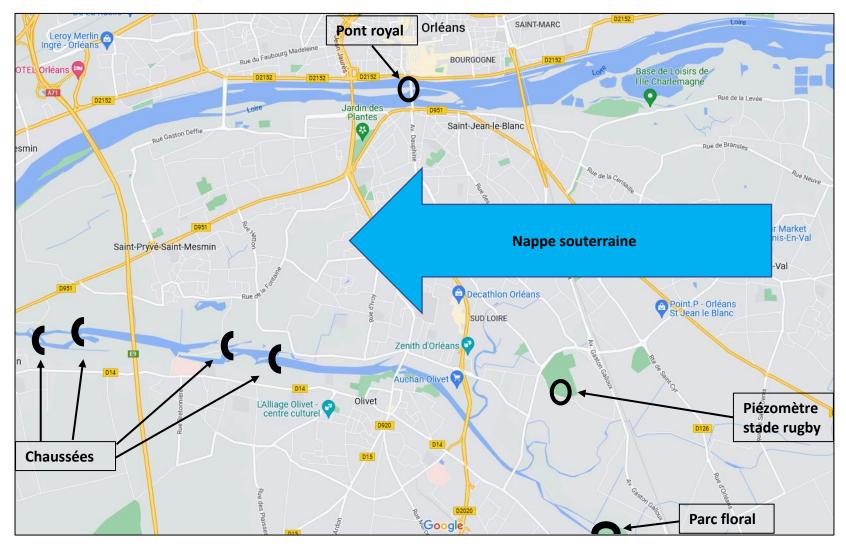
Les niveaux d'eau



(Source: ASRL, BRGM)

La cote 0 à Orléans est à 90,467m, la cote 0 à Gien est égale à 120,972m NGF Le 23 juin, Orléans était à 89,32m et Gien à 120,61 (Source: base Hydro)

La Loire, la nappe, le Loiret...



L'interdépendance nappe-rivière est accentuée en période d'étiage, dans la mesure où la pression de sortie des sources du parc floral est faible et très sensible au contexte extérieur.









Remboursement de frais – Bernard Leleu Remise en marche du Ratodo

• Moteur Yamaha 25cv : 2 500 €

• Boitier de commande : 349,18€ Total : 2 920,46€ TTC

• Câbles de commande : 71,28€

Compte d'investissement 2182 : Matériel de transport

Budget prévisionnel 2022 : 6 000 €

Compte administratif 2021

CA ASRL 2021	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	102 436,33€	141 381,86€	38 945.53€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2020		102 807,46€	102 807,46€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020			
RESULTAT CUMULE	102 436,33€	244 189,32€	141 752,99€

Voté lors du conseil syndical du 22 mars 2022 Extrait de délibération 22/626

Affectation de résultat et Budget supplémentaire 2021

CHAPITRE	LIBELLE DE COMPTE	CHARGES	PRODUITS
001	Reprise des excédents d'investissement (001)		24 752,63€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)		3 965,98€
002	Reprise des excédents de fonctionnement (002)		113 034,38€
21	Matériel de transport (2182)	15 718,61€	
21	Matériel de bureau et matériel informatique (2183)	13 000€	
011	Carburants (60622)	1 000€	
011	Fournitures d'entretien (60631)	200€	
011	Vêtements de travail (60636)	600€	
011	Autres matières et fournitures (6068)	200€	
011	Entretien rivière (615211)	108 034,38€	
012	Impôts, taxes sur rémunération (631)	500€	
012	Personnels non titulaire (6413)	1000€	
012	Autres charges sociales (6470)	1000€	
67	Titres annulés sur exercices antérieurs (673)	500€	
	TOTAL	141 752,99€	141 752,99€